Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1719

Artikel: AI, le sauvetage sous condition
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024220

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AI, le sauvetage sous condition

André Gavillet

Enfin. Ils se sont décidés à écoper. L'assurance invalidité prenait l'eau au rythme d'un milliard et demi par année, et les rigoristes de l'équilibre budgétaire laissaient aller, passifs. Pourtant le Conseil fédéral les avait saisis d'une proposition d'affecter 0,8 point de TVA à l'AI. Mais comment défendre une hausse des prélèvements obligatoires en période électorale? Il fallait gagner du temps, quitte à perdre quelques milliards. La tactique des partis a son prix. La commission compétente du Conseil national (CSSS) a donc trouvé un compromis: une hausse de la TVA de 0,7 point, qui permettra d'équilibrer les comptes, mais pas de résorber la dette. Cette hausse serait limitée à sept ans.

On aura le loisir, quand le Conseil national sera saisi de cet accord, de le décortiquer. Ce qui est positif: l'entente interpartis (l'UDC refusant une fois de plus de prendre sa part de responsabilité gouvernementale) et le recours à la TVA qui offre des marges fortes de financement et qui est eurocompatible. Ce qui est négatif: le montant insuffisant pour amortir la dette et l'introduction dans la Constitution d'une fiscalité indirecte transitoire.

Mais il faut s'arrêter à la condition politique posée. La proposition ne sera présentée que si la nouvelle loi sur l'AI, combattue par un référendum qui a abouti, est acceptée avec le lot d'économies qu'elle comporte. Il y a donc une sorte de chantage et c'est nouveau dans l'exercice de la démocratie directe.

Et si c'était non …
Il arrive souvent qu'en réponse à une initiative le Parlement adopte une modification de loi qui est un contre-projet de fait. Il est alors précisé que la loi n'entrera en vigueur que si l'initiative est repoussée. Démocratiquement, c'est permettre au peuple de juger sur pièces et non sur des intentions. A lui de choisir: ou bien l'initiative A ou le contreprojet B.

En l'occurrence, avec le financement de l'AI, il s'agit d'autre chose. Il n'y a pas de variante B, mais une menace qu'on peut interpréter de la manière suivante. Si le peuple n'accepte pas les économies prévues dans la nouvelle loi (600 millions), si les associations d'handicapés refusent leur part de sacrifices, nous serons obligés de revoir de fond en comble la structure de l'AI. Notre bonne volonté, disent les partis gouvernementaux, qui se traduit par l'acceptation d'un supplément fiscal, doit avoir sa contrepartie.

Cette menace est un déni de la démocratie directe. Car, si le peuple refusait la nouvelle loi et ses économies, cela signifierait qu'il veut maintenir une AI complète et qu'il demande aux politiques d'en prendre acte. Réduire plus fortement les prestations serait faire dire au peuple le contraire de ce qu'il a clairement exprimé. Vous n'avez pas voulu de la potion douce, eh bien!, vous découvrirez ce que c'est qu'un remède de cheval.

On attend notamment du parti socialiste qu'il clarifie sa position. Son assemblée de délégués a décidé de soutenir le référendum. Mais il est aussi, semble-t-il, partie prenante du compromis TVA. Est-ce y compris la menace qu'il comporte? Joue-t-il à se faire peur à lui-même? Une clarification est nécessaire.